

Paraphe fait par le Président : Thierry NOGUET

<b>DÉPARTEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N°20240403-03</b>	
<b>ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE</b>	<b>Séance du 03/04/2024</b>	
<b>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE MONTOR DE BRETAGNE</b>		
Convocation : le 19 mars 2024 Nombre de membres : en exercice : 11 convoqué.e.s : 11 présent.e.s : 10 procurations : 0 excusé.e.s : 1	Le mercredi 3 avril deux mil vingt quatre, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de, Monsieur Thierry Noguét, Président du CCAS,	
<b>OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS</b>	<b>Présent.e.s</b> : M. Noguét, Mme Riffaut, Mme Talbourdel, Mme Jaunet, M. Jouand, M. Petrel, Mme Ravache, M. Pallier, M. Leveau, M. Grimaud <b>Excusé.e.s</b> : M. Patissier, <b>Secrétaire de Séance</b> : Mme Bonabal, Directrice du CCAS.	

Vu la délibération N°2024-0228-01 du 29/02/2024 validant la tenue du débat d'orientation budgétaire autour des éléments présentés dans le rapport d'orientation budgétaire,

Vu l'adoption du Compte administratif 2023 (résultat cumulé 7 864,79€)

Vu la note de présentation du BP 2024 du CCAS,

Vu la maquette du budget primitif 2024 du CCAS de la commune de Montoir-de-Bretagne dont les principaux constituants en section de fonctionnement sont les suivants :

<b>Dépenses</b>		
Ch 011	Charges à caractère général	32 320,79€
Ch 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 500,00€
Ch 65	Autres charges de gestion courante	196 944,00€
<b>Recettes</b>		
Ch 013	Atténuations de charges	1 000,00€
Ch 70	Produits services, domaine, ventes diverses	3 200,00€
Ch 74	Dotations et participations	214 200,00€
Ch 75	Produits exceptionnels	4 500,00€

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés (10 voix), :**

- **ADOpte le budget primitif 2024 du CCAS de la Ville de Montoir-de-Bretagne, qui s'équilibre ainsi :**

Paraphe fait par le Président : Thierry NOGUET

Envoyé en préfecture le 05/04/2024  
Reçu en préfecture le 05/04/2024  
Publié le 08/04/2024  
ID : 044-264402504-20240403-20240403\_03BP24-DE



**Budget 2024 section de fonctionnement**

	Dépenses	Recettes
	Propositions	Propositions
Crédit de fonctionnement	230 764,79€	222 900,00€
Résultat N-1 de l'excédent	0	7 864,79€
Total de la section de fonctionnement	230 764,79€	230 764,79€

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Montoir-de-Bretagne, le 05/04/2024

Acte rendu exécutoire  
Après envoi à la Préfecture le :  
Et affichage le :

Le Président du CCAS  
Thierry Noguet

